



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Sollicitation auprès de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et de la Banque des territoires pour le financement du poste de chef de projet « Petites villes de demain » (PVD).

L'An Deux Mille Vingt et Un, le cinq juillet dans la salle des fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Diatta Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Peverelli.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Excusé(e)s : Mme Bayle (pouvoir à Mme Garraud), M. Dersi (pouvoir à M. Griffe), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Jouve), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), M. Noël (pouvoir à M. Michel), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli), Mme Tolfo (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Vallon (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Pour : 26
Abstentions : 3
Contre : ...

Secrétaire : M. Jouve.

La commune du Teil a été retenue pour intégrer le programme Petites Villes de demain dont la vocation est en particulier de redynamiser le centre-ville.

Dans le cadre d'une convention, approuvée en Conseil municipal le 28 septembre 2020, l'ANCT et la Banque des territoires accompagnaient de manière exceptionnelle la commune à hauteur de 100% dans le financement d'un poste de chef de projet PVD pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ce poste était fléché sur le suivi de la reconstruction des immeubles privés, ainsi que la question de la redynamisation de la centralité.

Il est proposé de solliciter à nouveau l'ANCT et la Banque des territoires pour le financement de ce poste à hauteur de 75 % sur une durée de 3 ans dans le cadre de leur accompagnement au programme « Petites villes de demain ».

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et de la Banque des territoires pour le financement à hauteur de 75% durant 3 ans du poste de chef de projet « Petites villes de demain ».

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'obtention de cette subvention.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

